

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 08 juillet 2024

OBJET : Compte Administratif 2023 du budget annexe Laboratoire Départemental Public

Régis par le décret n°2023-1358 du 28 décembre 2023, relatif aux obligations de service public dont sont chargés les laboratoires agréés, les laboratoires départementaux publics jouent un rôle important dans la sécurité sanitaire du pays.

Rattaché depuis 1989 au Département du Nord, le Laboratoire Départemental Public (LDP59) participe au contrôle sanitaire des aliments, à la prévention des maladies contagieuses animales et à la surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme. Il réalise des analyses à la demande des services de l'Etat, d'acteurs associatifs (fédération de chasse notamment) et d'acteurs économiques (en premier lieu les éleveurs du Nord), afin de pallier les carences du secteur privé et réaliser des analyses agréées par les services de l'Etat en toute indépendance vis-à-vis des intérêts économiques. Il travaille dans un souci constant de respect des normes de qualité et de sécurité, et d'économie de moyens.

Le Compte Administratif (CA) du Laboratoire départemental public, constituant un budget annexe du budget principal du Département du Nord, reprend les dépenses et les recettes affectées au laboratoire. Il dégage en 2023 un excédent global de clôture de 234 768,25 € en section d'investissement. Il présente les niveaux d'exécution suivants :

| | | Dépenses | Recettes |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | Ordre (chapitre 946) | 172 747,97 € | |
| | Réel (chapitre 939) | 2 615 095,16 € | 2 787 843,13 € |
| Total Fonctionnement | | 2 787 843,13 € | 2 787 843,13 € |
| Résultat 2021 de fonctionnement | | 0,00 € | |
| Résultat antérieur reporté | | | |
| Résultat de fonctionnement cumulé | | 0,00 € | |
| Investissement | Ordre (chapitre 946) | | 172 747,97 € |
| | Réel (chapitre 939) | 301 838,20 € | |
| Total Investissement | | 301 838,20 € | 172 747,97 € |
| Résultat 2021 d'investissement | | -129 090,23 € | |
| Résultat antérieur reporté | | | 363 858,48 € |
| Résultat d'investissement cumulé | | 234 768,25 € | |

En mouvements réels, les réalisations sont les suivantes par sections :

| Mouvements réels | Recettes | Répartition par section | Dépenses | Répartition par section |
|---------------------------|----------------|-------------------------|----------------|-------------------------|
| Section de fonctionnement | 2,79 M€ | 100% | 2,62 M€ | 90% |
| Section d'investissement | | | 0,30 M€ | 10% |
| TOTAL | 2,79 M€ | 100% | 2,92 M€ | 100% |

I. Des dépenses essentiellement fléchées vers la section de fonctionnement impactées par l'inflation et l'augmentation du nombre d'analyse.

Les dépenses réelles du Laboratoire (2,92 M€) se composent majoritairement de charges de fonctionnement. Elles représentent 90 % des dépenses réelles de l'année 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Laboratoire s'élèvent en 2023 à 2,62 M€. Elles connaissent une hausse de 0,29 M€ (+12,5 %) par rapport à l'exercice précédent.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2023 / CA 2022 | |
|---|----------------|----------------|-------------------|---------------|
| Dépenses de personnel | 1,55 M€ | 1,72 M€ | 0,17 M€ | +10,9% |
| Dépenses à caractère général | 0,77 M€ | 0,90 M€ | 0,12 M€ | +15,7% |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 2,32 M€ | 2,62 M€ | 0,29 M€ | +12,5% |

Les dépenses de personnel représentent 66% des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale (1,72 M€) a augmenté (+10,9 %) en lien avec le glissement vieillesse technicité et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Les charges à caractère général ont fortement évolué (+15,7%) pour atteindre 0,90 M€ (+0,12 M€). Le poste budgétaire d'achats de réactifs (autres matières et fournitures) a évolué de +22,1 % pour atteindre 0,52 M€ au CA 2023.

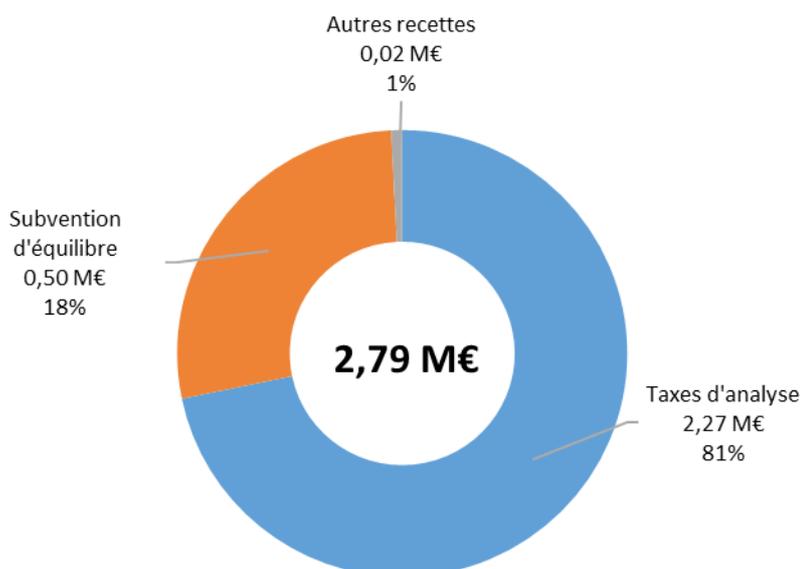
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 0,30 M€. Elles intègrent des achats de matériels permettant la production des analyses.

Un reste à réaliser de 0,14 M€ est intégré au CA 2023 pour couvrir le renouvellement d'un automate de sérologie dont la livraison par le fournisseur, initialement prévue en novembre 2023, a été reportée à février 2024.

II. Une subvention d'équilibre maîtrisée

Les recettes réelles du Laboratoire s'élèvent en 2023 à 2,79 M€, en hausse de +11,8 % (+0,29 M€). Elles se composent exclusivement de recettes de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement



Le budget est financé à 78 % par des recettes liées aux analyses.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2023 / CA 2022 | |
|---|----------------|----------------|-------------------|---------------|
| Taxes d'analyse | 2,12 M€ | 2,27 M€ | 0,15 M€ | +7,0% |
| Subvention d'équilibre | 0,35 M€ | 0,50 M€ | 0,15 M€ | +41,9% |
| Autres recettes | 0,02 M€ | 0,02 M€ | -0,002 M€ | -8,7% |
| Recettes réelles de fonctionnement | 2,49 M€ | 2,79 M€ | 0,29 M€ | +11,8% |

Les taxes d'analyse (2,27 M€) correspondent au paiement, par les usagers, des analyses réalisées par le Laboratoire dans les domaines de la santé animale et de l'hygiène alimentaire. Le montant global connaît, d'une année à l'autre, des fluctuations liées à la survenue d'épidémies qui génèrent plus ou moins d'analyses, de l'évolution des plans de surveillance mis en place par l'Etat en matière d'hygiène alimentaire et des opportunités saisies par le Laboratoire pour travailler avec des acteurs économiques. Ces recettes d'analyse suivent une tendance de fond à la hausse, en lien avec la mise en place de contrôles aux frontières avec le Royaume-Uni suite au brexit et au développement de nouvelles analyses en santé animale.

La subvention d'équilibre du budget principal (0,5 M€) a évolué de +0,15 M€ après une baisse de -0,30 M€ en 2022 (année atypique qui avait bénéficié d'un important report de recettes de l'année 2021). La subvention d'équilibre fluctue en fonction du volume des recettes d'analyse, mais poursuit une tendance à la baisse.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du CGCT, le compte administratif du budget annexe Laboratoire départemental pour l'exercice 2023 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté à 3 089 681,33 € en dépenses et à 2 960 591,10 € en recettes, et, dégage un déficit de clôture pour 2023 en section d'investissement de -129 090,23 € et un excédent d'investissement cumulé de 234 768,25 €, qui se décompose comme suit :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Résultat 2023 de fonctionnement | 0,00 € |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé | 0,00 € |
| Résultat 2023 d'investissement | -129 090,23 € |
| Résultat antérieur reporté | +363 858,48 € |
| Résultat d'investissement cumulé | +234 768,25 € |
| Reports 2023 | -139 000,00 € |
| Résultat à reporter | +95 768,25 € |

- d'affecter 139 000 € à la couverture des reports d'investissement 2023 et de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe du Laboratoire public départemental de 95 768,25 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2024 (annexe 2) ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 3 pour un montant de 563,94 €.

Christian POIRET
Président du Département du Nord